

■ **ESOTAL S.à r.l. en liquidation**, à Lausanne, société dissoute en application des art. 813 CO et 86 ORC (FOSC du 12.12.2002, p. 14). Par décision du 3 avril 2003, le Président du Tribunal de l'arrondissement de Lausanne a prononcé la faillite de la société. La procédure de faillite, suspendue faute d'actif, a été clôturée le 26 mai 2003.

Journal no 5638 du 17.06.2003
(01047744 / CH-660.1.504.996-2)